

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. OBJET

1.1 Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après ; CGV) ont pour objet de définir les modalités de mise à disposition des services de Coworking proposés par **Novern Coworking Sàrl**, ci-après nommé « les Services » et les conditions d'utilisation des Services par l'Utilisateur. Tout accès et/ou utilisation des services proposés par **Novern Coworking Sàrl** suppose l'acceptation et le respect de l'ensemble des termes des présentes CGV et leur acceptation inconditionnelle. Elles constituent donc un contrat entre les Services et l'Utilisateur. Dans le cas où l'Utilisateur ne souhaite pas accepter tout ou partie des présentes CGV, il lui est demandé de renoncer à tout usage des Services.

2. DESCRIPTION DU SERVICE

2.1 **Novern Coworking Sàrl** met à disposition des Utilisateurs un espace de travail ouvert dit espace de Coworking de 10 places, ainsi que :

I. L'accès à la connexion Internet sans fil (Wi-Fi, fibre optique)

II. L'accès à la salle de réunion, ponctuellement, selon la prestation payée et le calendrier de réservation

III. L'accès à l'espace de travail partagé sur base de la durée définie par la formule de prestation ou d'abonnement choisie. Les horaires d'utilisation et la fréquence sont définis par la prestation payée par l'utilisateur et selon le calendrier de réservation

IV. L'accès à la cuisine et l'électroménager.

V. L'accès à trois ordinateurs selon la prestation payée par l'utilisateur et le calendrier de réservation.

2.2 L'Utilisateur ne doit installer aucun mobilier ou autre équipement de bureau notamment le câblage, connexion informatique ou téléphonique sans autorisation préalable de **Novern Coworking Sàrl**.

2.3 Les bureaux ainsi que l'éventuelle utilisation des ordinateurs mis à disposition doivent être rendus dans l'état où ils ont été trouvés à l'arrivée.

2.4 L'Utilisateur s'engage à garder dans un état irréprochable sa place de travail ainsi que les infrastructures.

2.5 Le Contrat ne comporte pas une affectation précise de locaux, ni ne constitue un quelconque contrat de bail, contrat de location ou de sous-location.

2.6 Toute sous-location d'un espace est formellement interdite.

2.7 Le coworker prend acte du fait que le Contrat ne lui confère aucun droit réel, gage, hypothèque, charge ou servitude (y compris propriété commerciale) sur le ou les locaux et/ou espaces de coworking mis à disposition par la Société.

3. UTILISATION DU MATÉRIEL

3.1 Le matériel suivant peut être utilisé, pour autant qu'il soit restitué propre, rangé et en bon état : frigo, imprimante, ordinateurs, matériel de bureau, électroménager et mobilier.

3.2 Le matériel et le mobilier doivent rester dans l'espace de coworking et la salle de réunion, sauf demande et autorisation écrite de la part de **Novern Coworking Sàrl**.

3.3 Tout équipement ou matériel entreposé au sein de l'espace de coworking sans autorisation pendant plus de dix jours ouvrés sera considéré comme abandonné et **Novern Coworking Sàrl** pourra le détruire.

3.4 Lors de l'utilisation de la salle de réunion, le coworker s'engage à remettre en place les tables, chaises et flipchart selon le plan affiché dans la salle.

4. CONDITIONS DE FACTURATION

4.1 Chaque facture doit être payée en avance, **sauf accord particulier**. Les factures sont envoyées électroniquement sur l'adresse e-mail annoncée par l'utilisateur lors de son inscription une fois la prestation payée.

4.2 **Novern Coworking Sàrl** peut résilier le contrat sans préavis, si :

- le membre n'a pas honoré les montants facturés dans les délais de paiements fixés
- le membre n'est pas en conformité en égard à une ou plusieurs obligations spécifiées dans le contrat ;
- le membre déclare faillite ou entre en procédure de faillite.

4.3 **Les annulations** effectuées jusqu'à 24 heures avant le début du service sont gratuites. Après ce délai, le 50% de la prestation est due.

5. RÉSILIATION

5.1 Après résiliation ou suspension du contrat, toutes les factures impayées en cours sont immédiatement dues et le membre doit s'acquitter de toutes les factures impayées en un seul versement.

5.2 Le contrat est résilié automatiquement si **Novern Coworking Sàrl**, quelle qu'en soit la raison, n'est plus en mesure de fournir les services et l'hébergement nécessaires tels que stipulé dans ses modalités de service.

5.3 Le cas échéant, **Novern Coworking Sàrl** n'est pas responsable de la perte ou des dommages occasionnés pour le membre en cas de résiliation du contrat, le membre doit quitter **Novern Coworking Sàrl** immédiatement, emmener toutes ses affaires et laisser l'espace de travail dans son état d'origine. Si le membre laisse ou oublie du matériel, **Novern Coworking Sàrl** à la permission de retirer ces affaires aux frais du membre, afin de remettre l'espace dans son état d'origine.

5.4 En cas d'augmentation de prix affectant le Contrat, le coworker reste libre de résilier le Contrat avec effet à la fin du mois précédant l'entrée en vigueur de l'augmentation de prix.

6. PAIEMENT

6.1 Les forfaits de base pour les services fournis doivent être payé à l'avance, **sauf accord particulier**. Des crédits pourront être ajoutés sur l'espace client du coworkers via le logiciel « COSOFT » pour des services ou options supplémentaires. Toute facture doit être acquittée avant l'utilisation de la prestation, sauf accord particulier. Si le paiement n'était pas effectué par avance, **Novern Coworking Sàrl** est autorisé à suspendre ses services et engagements jusqu'à réception de l'intégralité du paiement.

6.2 Les prix affichés par la Société sont indiqués hors TVA.

6.3 **Novern Coworking Sàrl** se réserve le droit de modifier la spécification des formules, le type de services proposés, ainsi que leurs prix en tout temps pour la prochaine échéance contractuelle.

7. WIFI, RÉSEAU INTERNET

7.1 L'utilisation du service Wi-Fi **Novern Coworking Sàrl** permettant l'accès à Internet est gratuite et illimitée pendant les heures d'ouverture de **Novern Coworking Sàrl** du lundi au samedi de 06h00 à 20h00. L'utilisation est strictement réservée à la clientèle et aux visiteurs de **Novern Coworking Sàrl**.

7.2 **Novern Coworking Sàrl** ne peut être en aucun cas tenu de réparer les préjudices directs et/ou indirects subis du fait de l'utilisation du service Wi-Fi par l'utilisateur, ce dernier étant sous la responsabilité des utilisateurs dans le respect de la présente Charte. L'utilisateur reconnaît que **Novern Coworking Sàrl** ne peut être responsable des contenus ou services auxquels il accède et ne garantit ni l'accessibilité aux contenus et services ni la rapidité d'utilisation, l'accès au service Wi-Fi pouvant être suspendu à tout moment sans préavis.

7.3 Afin de profiter pleinement du service Wi-Fi, **Novern Coworking Sàrl** conseille à tous ses clients utilisateurs de veiller à leurs matériels informatiques en s'assurant que les ordinateurs portables et assistants personnels ne soient pas laissés sans surveillance, en faisant attention aux consommations qui pourraient endommager leurs matériels et en s'assurant de posséder un antivirus à jour.

7.4 **Novern Coworking Sàrl** décline toute responsabilité en cas de vol ou dommages commis par un tiers.

7.5 Il appartient à l'utilisateur de vérifier qu'il dispose des équipements matériels, logiciels, navigateurs lui permettant d'utiliser les services de **Novern Coworking Sàrl**. **Novern Coworking Sàrl** n'est en aucun cas responsable des équipements choisis sous la responsabilité de l'utilisateur, lequel reste seul responsable de leur sécurité et de leur protection.

7.6 L'utilisateur reconnaît avoir reçu toute information nécessaire aux spécifications et modalités d'utilisation du service Wi-Fi **Novern Coworking Sàrl**.

8. "NÉTIQUETTE"

8.1 L'utilisateur reconnaît être dans un lieu ouvert au public. Il s'engage à utiliser tant son matériel informatique (portable, assistant personnel) et ce service, d'une manière conforme à la loi et à la Nétiquette en s'interdisant notamment tout comportement et tout usage contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

8.2 En particulier il ne devra pas utiliser son matériel ou ce service à des fins illégales, illicites, interdites, c'est-à-dire, sans que cette liste ait un caractère exhaustif : Il s'engage à respecter la loi et s'interdit d'accéder, de mettre en ligne ou d'afficher des contenus et informations, provenant ou non d'une mise

en ligne sur le réseau Internet, mais considérés comme illégaux par les textes ou les tribunaux tels, les informations, messages, textes, images ou vidéos ayant un caractère violent, d'incitation à la violence ou à la haine, dégradant pour la personne humaine, pornographique ou pédophile et/ou ayant un caractère provocant et portant atteinte à l'intégrité ou à la sensibilité des utilisateurs du réseau et/ou des consommateurs et usagers de **Novern Coworking Sàrl**.

8.3 L'Utilisateur s'engage à respecter la vie privée de toute personne utilisatrice et le secret des correspondances. L'Utilisateur s'interdit d'intercepter tout message et communication adressé à un tiers au sein de l'espace émis par la voie des télécommunications, sans le consentement de ce/cette dernière.

8.4 L'Utilisateur s'engage à respecter la législation sur les données personnelles et les traitements automatisés d'informations nominatives ainsi que la législation et les textes relatifs aux droits d'auteur, marques, brevets, à la propriété intellectuelle et industrielle. Il s'interdit toute reproduction ou usage en infraction de ces législations, qu'il s'agisse de créations multimédia, de logiciels, de textes, d'articles de presse, de photos, de sons, d'images de toute nature, de marques, de brevets, de dessins et modèles, étant précisé que toute mention relative à l'existence de droits sur ces éléments et/ou données et/ou fichiers ne peuvent faire l'objet d'une suppression et que toute reproduction d'une œuvre ou de l'un de ces éléments et/ou fichiers et/ou données sans consentement du titulaire des droits constitue une contrefaçon.

9. SALLE DE REUNION, CRÉDIT

9.1 **Novern Coworking Sàrl** met à disposition des coworkers une salle de réunion modulable dans son espace de coworking de maximum 20 personnes. Cette salle est composée de 10 tables et 20 chaises.

9.2 En cas restrictions liées au COVID-19, le nombre de personne dans la salle de réunion peut être limité.

9.3 La salle de réunion est facturée à l'heure, à la demi-journée ou à la journée complète et peut être réservée pour une heure minimum.

9.4 La réservation de salle de réunion peut être payée grâce à l'utilisation de crédit sur la plateforme « COSOFT ».

9.5 Selon la formule souscrite par le coworker, des crédits de salle de réunion et/ou des réductions sur le tarif standard peuvent être inclus.

9.6 Le nombre de crédits est déterminé selon la formule souscrite et peut être modifié à tout moment par **Novern Coworking Sàrl**.

9.7 Les crédits non utilisés peuvent être reportés au mois suivant mais non transférés à un autre coworker.

9.8 La réservation de la salle de réunion est possible sous réserve de disponibilité. **Novern Coworking Sàrl** ne saurait être tenue responsable en cas d'indisponibilité d'une salle de réunion.

10. ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

10.1 Il incombe au coworker de disposer d'une couverture d'assurance responsabilité civile suffisante contre tout dommage aux locaux et au matériel appartenant à **Novern Coworking Sàrl** et de s'assurer

que ses activités, ses biens, ses employés, ainsi que ses invités soient également assurés de manière adéquate.

11. CODE DE CONDUITE

11.1 Les Membres s'engagent à ne pas incommoder les autres Membres de **Novern Coworking Sàrl** avec des publicités, messages promotionnels ou tout autre forme de sollicitation ou démarchage non sollicité.

11.2 Les Membres s'engagent à respecter les codes de la vie et de la courtoisie en société dans le cadre de leurs rapports avec les autres Membres de l'espace **Novern Coworking Sàrl**.

11.3 Il est strictement interdit de pénétrer dans les locaux en état d'ébriété et d'y introduire des boissons alcoolisées et/ou des substances illicites.

11.4 Les locaux et espace de coworking de **Novern Coworking Sàrl** sont des espaces non-fumeurs et le coworker s'engage à respecter ce principe.

11.5 Dans l'espace open space et les locaux communs, le coworker s'engage à utiliser des écouteurs pour écouter de la musique et/ou des vidéos et à éviter toutes nuisances sonores (notamment en cas d'appels téléphoniques). Les activités bruyantes ne seront pas tolérées dans ces espaces.

11.6 Les places de travail n'étant pas attirées, les coworkers veilleront à se répartir les emplacements disponibles de façon courtoise, raisonnable et amiable.

11.7 Toute anomalie ou panne de fonctionnement doit être immédiatement signalée au responsable de **Novern Coworking Sàrl**.

12. SORTIE DE SECOURS

12.1 Les sorties de secours à la Rue de la Plaine 42, 1400 Yverdon-les-Bains de l'espace de coworking se trouve au fond de la pièce à côté des sanitaires et via la porte d'entrée (un panneau est accroché au-dessus des portes).

12.2 L'extincteur se trouve en face de la première porte de secours sous la cage d'escalier de l'immeuble. Il est interdit de l'utiliser sauf en cas de feu.

13. ENFANTS

13.1 **Novern Coworking Sàrl** se réserve le droit de refuser l'accès à l'espace à des mineurs pour des raisons de sécurité et de responsabilité.

13.2 Tout dégât occasionné par un enfant sera facturé au coworker accompagnant l'enfant.

14. ANIMAUX

14.1 Novern Coworking Sàrl se réserve le droit de refuser l'accès à l'espace à des animaux pour des raisons de sécurité, d'hygiène et de responsabilité.

14.2 Tout dégât occasionné par un animal de compagnie sera facturé à la personne ayant amené ledit animal.

15. RESPONSABILITÉ, DOMMAGES

15.1 Chaque membre est responsable des dommages immobiliers et/ou sur la propriété **Novern Coworking Sàrl** causés par le membre, ses employés et/ou des tiers invités par un membre au sein **Novern Coworking Sàrl** pour le dommage subit par un membre à l'égard de l'accord susmentionné.

15.2 **Novern Coworking Sàrl** n'est pas responsable des pertes de revenu ou de gains, des pertes de données, de documents ou de fichiers, de toute réclamation de tiers ou de dommage consécutif causés par un membre.

16. ACCÈS « SALTO KS » ET CLÉS

16.1 Tous les accès fournis par l'application « SALTO KS » restent la propriété exclusive de **Novern Coworking Sàrl**.

16.2 Le coworker n'est pas autorisé à les modifier, dupliquer, ni à les donner à une tierce personne sans une autorisation écrite préalable.

16.3 Toutes les clés concernant la salle de réunion et l'espace de coworking doivent être retournées à **Novern Coworking Sàrl** à la résiliation et/ou expiration du Contrat, à défaut de quoi une pénalité de CHF 100.- sera due pour les frais y relatifs.

16.4 Lorsqu'un employé de **Novern Coworking Sàrl** remet des clés à un coworker pour des raisons d'organisation, le coworker s'engage à fermer toutes les portes des deux espaces. Le coworker doit remettre les clés dans le boîtier codé qui se trouve dans la boîte à lait de **Novern Coworking Sàrl**.

16.5 En cas de perte ou de vol de clés concernant la salle de réunion, le coworker doit immédiatement informer **Novern Coworking Sàrl** et payer CHF 100.- pour obtenir une nouvelle clé.

17. CAMERA DE SURVEILLANCE

17.1 Un système de vidéosurveillance n'incluant aucun micro et aucun enregistrement est installé dans l'espace de coworking se situant à la Rue de la Plaine 42, 1400 Yverdon-les-Bains.

17.2 Les coworkers consentent à la caméra de surveillance n'incluant aucun micro et enregistrement par la signature de ces CGV.

17.3 **Novern Coworking Sàrl** s'engage à ce que la caméra de surveillance soit installée de manière à n'avoir aucune visibilité sur l'écran des coworkers.

18. DOMICILIATION

18.1 L'adresse de **Novern Coworking Sàrl** peut être utilisée comme adresse commerciale par le coworker conformément aux termes et conditions applicables aux services de domiciliation d'entreprise.

18.2 Un contrat écrit doit être signé entre le coworker et **Novern Coworking Sàrl**.

19. PROTECTION DES DONNEES – POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

19.1 Veuillez lire attentivement notre politique de confidentialité, qui se trouve en annexe.

19.2 Par l'acceptation de ces conditions générales, la politique de confidentialité est considérée comme lue et approuvée.

20. DIRECTIVES COVID 19

20.1 **Novern Coworking Sàrl** s'engage à respecter les restrictions liées à la pandémie COVID-19 imposées par le Conseil fédéral et le canton de Vaud.

20.2 Les horaires d'ouverture et la capacité d'accueil peuvent être modifiés.

20.3 La validité des abonnements sera prolongée automatiquement en cas de fermeture liée à la pandémie COVID-19 de **Novern Coworking Sàrl**.

21. COMPÉTENCE JURIDIQUE

21.1 Le droit suisse est exclusivement applicable.

21.2 En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application des conditions générales, et après épuisement des voies amiables, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal dont le for est à Yverdon-les-Bains.

21.3 **Novern Coworking Sàrl** se réserve le droit de refuser l'accès aux Services, de façon unilatérale et sans notification préalable, à tout Utilisateur qui ne respecterait pas les présentes CGV.

21.4 **Novern Coworking Sàrl** met en œuvre tous les moyens raisonnables à sa disposition afin d'assurer des Services de qualité.

21.5 Vous déclarez avoir lu l'intégralité de la présente Charte, vous engagez à vous y conformer et reconnaissez que votre matériel, son contenu et l'utilisation du service Wi-Fi de **Novern Coworking Sàrl** sont de votre entière responsabilité.

Mise à jour en août 2022.